



**Décision prise dans le cadre de la délégation
du conseil d'administration,**

LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

Les tarifs de l'EEIGM pour diverses prestations sont fixés comme suit :

Prestations	Prix HT
Brasage Sous Vide De Buses En Surface De 3 Sondes Aeronautiques (PI 23a) Suivi D'un Traitement Thermique	1007,03 €
Brasage sous vide de buses en surface de sondes aeronautiques suivi d'un traitement thermique	1543,75 €
Metallographic characterization of brazed assemblies made of aluminum-based alloys – basic package	548,46 €
Evaluation des profondeurs de decarburation pour un lot de produits laminés en acier au carbone	2700,00 €
Thales analyses 35 barres Fe99	9271,50 €
Thales analyses 36 barres Fe99	9536,40 €
Mise a disposition de hotte a flux laminaire et des consommables pour attaque metallographique	780,26 €

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'EEIGM et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 26 janvier 2023

Pour la Présidente et par délégation
le Directeur Général des Services


Hélène BOULANGER
Vincent MALNOURY